

MME CATHERINE SOLIGNAC FERNSTROM
995 AV LEOPOLD FABRE
LE PLEIN SUD
38250 LANS EN VERCORS

Madame, Monsieur,

Depuis le début de la crise de la covid-19, l'ensemble des professionnels de santé se sont mobilisés pour faire face à la situation exceptionnelle que traverse notre pays. Je tiens à rendre hommage à cet engagement.

La vaccination anti-covid constitue une nouvelle étape déterminante dans la lutte contre l'épidémie.

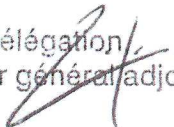
En effet, en application de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et compte tenu de la profession que vous exercez, vous êtes désormais tenu, sauf contre-indication médicale ou certificat de rétablissement en cours de validité, d'être vacciné contre la covid-19. A défaut, vous devez être en mesure de justifier à tout moment de votre exercice professionnel d'un résultat négatif à la covid-19 de moins de 72 heures : test RT-PCR, test antigénique ou autotest supervisé.

A défaut d'avoir engagé votre schéma vaccinal au 15 septembre, vous serez réputé ne plus avoir le droit d'exercer votre profession, conformément à l'article 14 de la loi. Si votre schéma vaccinal est engagé à cette date, vous devrez vous conformer à l'obligation de tests itératifs jusqu'au 15 octobre inclus. A compter du 16 octobre, vous devrez impérativement avoir terminé votre schéma vaccinal pour pouvoir continuer d'exercer votre profession.

Des contrôles pourront être effectués par l'Agence régionale de santé, soit sur votre lieu d'exercice, soit par voie numérique. Vous devrez alors être en mesure de produire un certificat vaccinal, un certificat de contre-indication à la vaccination établi par un médecin ou un certificat de rétablissement après infection par la Covid-19 datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois. Les modalités de récupération des documents demandés sont précisées en annexe.

L'Agence Régionale de Santé demeure à votre écoute pour toute difficulté particulière que vous pourriez rencontrer pour accéder à la vaccination.

En vous renouvelant mes remerciements pour votre engagement sans faille au service de la santé de nos concitoyens, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation
Le Directeur général adjoint

Serge Morais